



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice –
Villars-Sainte-Croix

Préavis du comité de Direction n° 06/2018

Renouvellement de l'infrastructure informatique

RAPPORT DE LA COMMISSION

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

La commission s'est réunie le vendredi 12.10.2018 à 20 h 00 à l'Hôtel de Police de Prilly. Elle était composée de Mmes Suzanne SISTO-ZOLLER, Catherine DUTOIT (rapporteur), et de MM. Vincent MAEDER, Massimo RAGAZZO, Fabien DEILLON (président).

Étaient également présents : M. Michel FARINE, président du CoDir, le Commandant SCHAER, le Lieutenant CHAPPUIS et le Lieutenant GUYOT. La commission les remercie pour les informations et explications qu'ils ont apportées et les réponses qu'ils ont données à nos questions.

Situation

Ce préavis est le résultat d'un audit qui a été fait pour le renouvellement de l'infrastructure informatique. Actuellement une partie du matériel informatique arrive en fin de vie. Les pannes se multiplient, par exemple avec des disques usés. En fin de leasing la Pol ne pourra pas garder ce matériel. Une partie du matériel sera racheter par exemple tout ce qui téléphone fixe qui sont toujours en très bon état et utilisable au bout de 5 ans.

En 2017 l'audit voté par le conseil intercommunal a été exécuté. Il a duré plus longtemps que prévu (mai 2017 à février 2018). Le résultat de l'audit relève notamment qu'un changement d'architecture de l'informatique est nécessaire pour avoir accès à une nouvelle technologie, pour avoir un système qui peut fonctionner 24 h/24 et 365 jours/an et sans interruption.

Le marché public a été lancé en février 2018 avec le cahier des charges, ce qui a abouti à ce préavis qui nous a été présenté ce jour.

Question-réponse

Pourquoi cette « obsolescence programmée » au bout de 5 ans ? On répond à la commission que c'est surtout une garantie sur les pièces qui est de 5 ans. Au bout des 5 ans de leasing ce qui tombe en panne doit être racheté aux frais de la Pol.

Pourquoi ne pas décaler l'acquisition pour que ça coïncide avec la fin du leasing ? Actuellement, il y a beaucoup de matériel qui flanche et qui doit être changé et qui n'est plus sous garantie. De plus la durée de soumission est de 6 mois, donc on ne peut pas reporter cette acquisition. Si on reporte, on doit refaire un marché public avec tout ce que ça comporte et un risque d'augmentation des prix. De plus une fois que la

nouvelle structure sera montée, elle va fonctionner en parallèle avec l'ancienne. Puis après avoir éprouvé cette nouvelle structure, l'ancienne sera démontée.

On remarque que cet audit a été lancé soit 6 mois trop tard ou 6 mois trop tôt, mais tout le monde a été surpris par la longueur de l'audit et la complexité du système informatique avec ses spécificités.

Pourquoi changer de technologie ? Cette nouvelle technologie va permettre d'avoir des serveurs avec une redondance (système miroir). Il va y avoir un bloc dans l'HP (hôtel de police) et un dans les locaux de la ville de Prilly, ce qui permet à l'utilisateur qui travaille, en cas de panne sur une application, de continuer sans qu'il s'aperçoive de cette panne. Le système actuel arrive aussi au bout de la capacité de stockage. La Pol bénéficiera aussi du support informatique du service informatique de Prilly, qui connaît cette architecture car elle utilise le même système.

Si on a une tentative de piratage ? Une application acquise permet de verrouiller le poste par lequel se ferait le piratage et bloque le poste utilisateur comme cela ça n'atteint pas le système. L'utilisateur ne peut pas installer de programme de lui-même.

Dans 5 ans que se passera-t-il ? Cette fois l'infrastructure appartient à la Pol et elle pourra décider de seulement changer ce qui tombe en panne ou de ne changer qu'un serveur obsolète par exemple. C'est un emprunt qui est fait et non un leasing.

Pourquoi ne pas utiliser des logiciels libres pour ne pas avoir à payer les licences ? On dépend de la confédération, du canton et des communes. La confédération met des standards qui exigent du Windows, des applications IOS. On est donc obligé de reprendre ces standards pour la police. C'est aussi une question de cryptages.

Délibérations

Un commissaire se dit avoir été septique avant d'avoir entendu les arguments du CoDir, surtout sur la nécessité de réaliser ce préavis de suite, plutôt que de le faire coordonner avec la fin du leasing. Ses doutes sont maintenant levés.

L'ensemble des commissaires sont convaincus et, au vote, c'est à l'unanimité que la commission préavise favorablement ce préavis

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Vu le préavis n° 06/2018 du Comité de Direction du 10 octobre 2018

Qui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le CODIR à renouveler l'infrastructure informatique telle que détaillée dans le présent préavis.
2. D'octroyer au CODIR, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 800'000.— TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique (marchandises et services).

3. D'autoriser le CODIR à financer cet investissement par voie d'emprunt sur une durée de 5 ans, et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, cedi conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal,
4. De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.104 "Renouvellement de l'infrastructure informatique".

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

5. D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2019, soit :

CHF 1'920.— dans le cpte 6007.3223 "Intérêts des emprunts à moyen et long terme"

CHF 160'000.— dans le cpte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules"

Les membres de la commission :



Mme Suzanne SISTO-ZOLLER



Vincent MAEDER



Massimo RAGAZZO



Fabien DEILLON (président)



Catherine DUTOIT (rapporteur)

